Original: anglais

INFORMATIONS CONTEXTUELLES - PROJET DE PROGRAMME <u>DE QUESTIONS D'APPLICATION ET</u> ACTIONS CORRESPONDANTES

(Secrétariat de l'ICCAT, en consultation avec le Président du COC, révisé sur la base des commentaires reçus des CPC)

La Rés. 16-17 stipule ce qui suit : « Afin de permettre aux CPC de comprendre pleinement ce qui constitue une non-application mineure ou une non-application importante dans le cadre des Recommandations existantes, le COC développera un document de référence, y compris un résumé ou tableau simple énumérant le niveau de gravité des types de non-application des dispositions spécifiques de l'ICCAT, étant entendu que les considérations atténuantes et aggravantes seront également prises en considération, comme indiqué ci-dessus. »

Aucun délai n'était indiqué pour le développement du document susmentionné et, à ce jour, le COC ne l'a pas encore élaboré.

Afin de faciliter la rédaction du document, le Secrétariat, en consultation avec le Président du COC, a établi un bref « tableau de gravité » pour examen, qui <u>avait été discuté à la Réunion annuelle de 2021 et</u> a depuis été révisé sur la base des commentaires reçus des CPC <u>pendant la période intersessions et à la Réunion annuelle de 2022</u>, comme ci-joi<u>nt. Alo</u>rs que chaque cas devrait être évalué avan<u>t un</u>e décision finale <u>du COC et de la Commission qui est libre de déterminer les mesures à prendre</u>, le programme ci-dessous vise à fournir certaines orientations a<u>u COC</u> et à assurer la cohérence entre les cas et au fil du temps.

PROJET DE PROGRAMME DE QUESTIONS D'APPLICATION ET ACTIONS CORRESPONDANTES

PNC = Non-application potentielle Gravité des PNC:

- 1ère année = non-application mineure (MI)
- 2e année = non-application majeure (SI)
- 3e année = non-application majeure grave (SS)
- 4e année et années suivantes = non-application majeure très grave (VS)

La détermination de la gravité tient compte des circonstances atténuantes ou aggravantes.

Circonstances atténuantes<u>: p</u>eut réduir<u>e</u> la gravité d'un degré.

Circonstances aggravantes: peut augmenter la gravité d'un degré.

À partir de la deuxième année /du niveau de gravité SI, les CPC devraient soumettre des plans d'action afin de remédier à la question de non-application. La mise en œuvre de ces plans d'action peut être considérée comme une circonstance atténuante.

	Type de PNC	Gravité	Action justifiée de la part du COC	Circonstances atténuantes	Circonstances aggravantes
Catégo rie A	Les captures/débarqueme nts dépassent les limites requises par l'ICCAT (en considérant les limites de captures par stocks sur une base individuelle).	1ère année = MI 2e année = SI 3e année = SS 4e année = VS Prendre en considération les circonstances atténuantes et aggravantes	MI. = Lettre de préoccupation - S'assurer que le remboursement demandé est reflété dans le tableau d'application adopté : exiger que la CPC rectifie la sousconsommation dans les deux ans, ainsi que toute pénalité, conformément aux règles spécifiques à chaque stock; SI = Identification SS = en coordination avec la Souscommission concernée, envisager de recommander que l'ICCAT adopte des restrictions additionnelles	Degré de surconsommat ion; actions avérées visant à éviter que la surconsommat ion ne se reproduise, y compris une réduction au cours des années ultérieures; mesures de suivi et de coercition; renforcement des législations et des réglementation s. Reçoit un renforcement des capacités et/ou une assistance technique pour résoudre les difficultés.	Absence continue de prise de mesure corrective; degré de surconsommati on; augmentation du niveau des surconsommati ons. Surconsommat ion récurrente d'autres stocks/années

Type de PNC	Gravité	Action justifiée de la part du COC	Circonstances atténuantes	Circonstances aggravantes
		en matière de pêche. ¹		
		VS = en l'absence de rectification, examiner s'il convient de recommander des mesures réactives de l'ICCAT conformément au paragraphe 6 de la Recommandatio n de l'ICCAT concernant des		
		mesures commerciales (Rec. 06-13) ²³ Tous les niveaux de gravité: étudier des options de renforcement des capacités et d'assistance		
Non-respect de la taille de la flottille, de l'effor de pêche ou d'autre limite de capacite requise par l'ICCAT	t e 1ère année =	MI = Lettre de préoccupation demandant une rectification. SI = Identification SS = Identification et. en coordination avec la Souscommission concernée, envisager de	Degré de surcapacité; mise en œuvre avérée d'un plan de réduction de la capacité; pas de surconsommat ion dans les pêcheries connexes.	Récurrent ou fréquent; degré de surcapacité; surconsommati on de quotas de pêcheries connexes.
		recommander que l'ICCAT adopte des restrictions additionnelles		

-

¹ Des restrictions de pêche et/ou des exigences renforcées en matière de MCS peuvent être appropriées, comme le précise la Résolution 16-17

² La Rec. 06-13, paragraphe 6, dans la partie pertinente, stipule que « Dans le cas des CPC, des mesures telles que la réduction des quotas ou des limites de capture existants devraient être mises en œuvre dans toute la mesure du possible avant que ne soit envisagée l'application de mesures commerciales restrictives. Les mesures commerciales ne devraient être envisagées que si ces actions se sont avérées infructueuses ou ne seraient pas efficaces ».

³ Si des progrès sont réalisés, maintenir l'identification. Lever une identification ou des mesures commerciales restrictives après la rectification de la non-application.

Type de PNC	Gravité	Action justifiée de la part du COC	Circonstances atténuantes	Circonstances aggravantes
Absence de mise en œuvre et/ou d'exécution des fermetures spatio-temporelles	1ère année = MI 2e année = SI 3e année = SS 4e année = VS Prendre en considération les circonstances atténuantes et aggravantes	en matière de pêche. VS = en l'absence de rectification, examiner s'il convient de recommander des actions réactives de l'ICCAT conformément au paragraphe 6 de la Recommandatio n de l'ICCAT concernant des mesures commerciales (Rec. 06-13). MI = Lettre de préoccupation demandant une rectification. SI = Identification SS = Identification et. en coordination avec la Souscommission concernée, envisager de recommander que l'ICCAT adopte des restrictions additionnelles en matière de pêche. VS = examiner s'il convient de recommander des actions réactives de l'ICCAT conformément au paragraphe 6 de la Recommandatio n de l'ICCAT	Renforcement des capacités et assistance technique	Récurrente ou fréquente

Type de P	PNC	Gravité	Action justifiée de la part du COC	Circonstances atténuantes	Circonstances aggravantes
			concernant des mesures commerciales (Rec. 06-13).		
Absence d œuvre et/ d'exécutio	'ou	1ère année = MI	Tous les niveaux de gravité: étudier des options de renforcement des capacités et d'assistance technique. MI = Lettre de préoccupation demandant une	Processus de mise en œuvre dans la	Récurrente ou fréquente et proportion des
restriction minimale	ns de taille	2e année = SI 3e année = SS 4e année = VS Prendre en considération les circonstances atténuantes et aggravantes	rectification SI = Identification SS = Identification et, en coordination avec la Souscommission concernée, envisager de recommander que l'ICCAT impose des exigences de MCS renforcées VS = examiner s'il convient de recommander des actions réactives de l'ICCAT conformément au paragraphe 6 de la Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures commerciales (Rec. 06-13).	législation nationale engagé mais toujours en attente	captures inférieures à la taille minimale.
	'ou	1ère année = MI 2e année = SI 3e année = SS	MI = Lettre de préoccupation demandant une rectification	Processus de mise en œuvre dans la législation nationale	Récurrente ou fréquente

	Type de PNC	Gravité	Action justifiée de la part du COC	Circonstances atténuantes	Circonstances aggravantes
	aux engins, et/ou des exigences en matière de manipulation et de remise à l'eau en toute sécurité.	4e année = VS Prendre en considération les circonstances atténuantes et aggravantes	SI = Identification SS = Identification et, en coordination avec la Sous- commission compétente, envisager d'imposer des exigences renforcées en matière de MCS et/ou des réductions temporaires de quotas. VS = examiner s'il convient de recommander des actions réactives de l'ICCAT conformément au paragraphe 6 de la Recommandatio n de l'ICCAT concernant des mesures commerciales	engagé mais toujours en attente	
Catégo rie B	Non déclaration des données statistiques et autres données requises Note: Le manquement à la déclaration des données de la tâche 1 est soumis à la Rec. 11-15, ce qui entraîne l'interdiction automatique de la conservation des espèces concernées. L'interdiction est automatiquement levée lorsque les données de la tâche 1 sont fournies au Secrétariat.	1ère année = MI 2e année = SI 3e année = SS 4e année = VS Prendre en considération les circonstances atténuantes et aggravantes	(Rec. 06-13). MI = Lettre de préoccupation demandant une rectification SI = Identification exigence de soumission d'un plan d'amélioration des données et/ou de déclaration assorti de la communication requise sur la mise en œuvre SS = Identification et	Une notification préalable de retard ou d'incapacité à soumettre le rapport pourrait être étudiée par le COC. Une demande d'assistance technique a été faite mais n'a pas pu être satisfaite; impact minimal sur la capacité du SCRS ou de la Commission à	Récurrent ou fréquent: absence de réponse aux demandes de données ou aux lettres du Président du COC: impact significatif sur la capacité du SCRS ou de la Commission à réaliser les travaux nécessaires ou à assurer le respect des mesures entre les sessions.

Type de PNC	Gravité	Action justifiée	Circonstances	Circonstances
Type de l'ite	dravite	de la part du	atténuantes	aggravantes
		coc		55
La pêche sous DCP est		<u>l</u> imitation ou	effectuer le	
automatiquement		perte du droit	travail	
interdite depuis le 1er		de mettre en	nécessaire.	
août 2022, jusqu'à ce		œuvre certaines	D 6	
que les données		recommandatio	Renforcement	
historiques sur les DCP soient fournies,		ns de l'ICCAT, telles que	des capacités et assistance	
conformément à la Rec.		l'affrètement ou	technique.	
21-01		la demande de	teemique	
		ROP pour le		
		transbordement		
		en mer ou		
		l'élevage, si ces		
		pratiques sont à		
		l'origine de la		
		non <u>-</u> <u>p</u> résentation de		
		rappo <u>rt</u> .		
		VS = Si aucune		
		amélioration,		
		examiner s'il		
		convient de		
		recommander des actions		
		réactives de		
		l'ICCAT		
		conformément		
		au paragraphe 6		
		de la		
		Recommandatio		
		n de l'ICCAT concernant des		
		mesures		
		commerciales		
		(Rec. 06-13).		
		m ,		
		Tous les		
		<u>niveaux de</u> gravité : étudier		
		des options de		
		renforcement		
		des capacités et		
		d'assistance		
Datand dans la	Ci la setend	techni <u>que.</u>	Deg marelally	D 4 august 1
Retard dans la déclaration des	Si le retard est mineur = MI	MI = Lettre de préoccupation	Des problèmes majeurs de	Récurrent ou fréque <u>nt:</u>
données statistiques et	<u>immeur</u> – Mi	demandant une	communicatio	<u>a</u> bsence de
autres données	Si récurrent	rectification	n se sont	réponse aux
requises	sur plusieurs		produits à la	demandes de
	années ou si le	SI =	suite d'un cas	données ou aux
	retard est	Identification;	de force	lettres du
	important (par	exigence de	majeure.	Président du
	ex. informations	soumission d'un plan	Premier cas d'incapacité à	COC <u>;</u> impact significatif sur
		•		
	soumises	d'amélioration	appliquer	la capacité du

Type de PNC	Gravité	Action justifiée de la part du COC	Circonstances atténuantes	Circonstances aggravantes
	durant la réunion) = SI, SS	des données et/ou de déclaration assorti de la	correctement l'exigence, en raison d'une confusion, en	SCRS ou de la Commission à réaliser les travaux
	Prendre en considération les circonstances atténuantes et aggravantes	communication requise sur la mise en œuvre SS = Identification et limitation ou perte du droit de mettre en œuvre certaines recommandations de l'ICCAT, telles que l'affrètement ou la demande de ROP pour le transbordement en mer ou l'élevage, si ces pratiques sont à l'origine de la non-	particulier si la date de déclaration a récemment changé; impact minimal sur la capacité du SCRS ou de la Commission à effectuer le travail nécessaire.	nécessaires ou à assurer le respect des mesures entre les sessions
		présentation de rappo <u>rt.</u> Tous les niveaux de gravité: étudier des options de renforcement des capacités et d'assistance technique.		
Non soumission de rapports	La gravité dépendra du type et du nombre de rapports non soumis. Rapport annuel = SI, SS, VS en fonction de la récurrence	MI = Lettre de préoccupation demandant une rectification SI = Identification; exigence de soumission d'un plan d'amélioration des données	Une notification préalable de retard ou d'incapacité à soumettre le rapport pourrait être étudiée par le COC.	Récurrent ou fréquent: absence de réponse aux demandes de données ou aux lettres du Président du COC; impact significatif sur la capacité du SCRS ou de la
	Autres rapports = pourrait être MI, sauf si la non- soumission est récurrente.	et/ou de déclaration assorti de la communication requise sur la mise en œuvre		Commission à réaliser les travaux nécessaires ou à assurer le respect des mesures entre

	Trung do DNC	Cuanité	Action to a 'C'	Cinag	Cinagonata
	Type de PNC	Gravité	Action justifiée	Circonstances	Circonstances
			de la part du	atténuantes	aggravantes
			СОС		
			SS =		les sessions
		<u>Prendre en</u>	<u>Identification et</u>		
		<u>considération</u>	<u>l</u> imitation ou		
		<u>les</u>	perte du droit		
		circonstances	de mettre en		
		atténuantes et	œuvre certaines		
		aggravantes	recommandatio		
			ns de l'ICCAT,		
			telles que		
			l'affrètement ou		
			la demande de		
			ROP pour le		
			transbordement		
			en mer ou		
			l'élevage, si ces		
			pratiques sont à		
			l'origine de la		
			no <u>n-</u>		
			<u>p</u> résentation de		
			rapp <u>ort</u> .		
			VS = Si aucune		
			amélioration,		
			examiner s'il		
			convient de		
			recommander		
			des actions		
			réactives de		
			l'ICCAT		
			conformément		
			au paragraphe 6		
			de la		
			Recommandatio		
			n de l'ICCAT		
			concernant des		
			mesures		
			commerciales		
			(Rec. 06-13).		
			m ,		
			<u>Tous les</u>		
			niveaux de		
			<u>gravité</u> : étudier		
			des options de		
			renforcement		
			des capacités et		
			d'assistance		
			techni <u>que.</u>		
					
	Retard dans la	Si le retard est	MI = demande	Des problèmes	Récurrent ou
	soumission de	court = MI	de rectification	majeurs de	fréque <u>nt:</u>
	rapports	Jour 1-11	ac recuiredition	communicatio	absence de
	Γαρροιω	Si récurrent	SI = <u>Demande</u>	n se sont	réponse aux
			de soumission		demandes de
		sur plusieurs		produits à la	
L		années ou si le	d'un plan	suite d'un cas	données ou aux

	Type de PNC	Gravité	Action justifiée de la part du COC	Circonstances atténuantes	Circonstances aggravantes
		retard est important (par ex. informations soumises durant la réunion) = SI, SS Prendre en considération les circonstances atténuantes et aggravantes	d'action sur l'amélioration de la déclaration SS = Identification éventuelle, en fonction de la gravité et de l'ampleur de la déclaration tardive. Tous les niveaux de gravité: étudier des options de renforcement des capacités et d'assistance	de force majeure. Premier cas de non- application de l'exigence, en raison d'une confusion, en particulier si la date de déclaration a récemment changé.	lettres du Président du COC; impact significatif sur la capacité du SCRS ou de la Commission à réaliser les travaux nécessaires ou à assurer le respect des mesures entre les sessions
Catégo rie C	Absence de mise en œuvre des mesures MCS notamment les programmes de documentation des captures et du commerce, les programmes d'observateurs, les contrôles des transbordements et le VMS.	1ère année = MI 2e année = SI 3e année = SS 4e année = VS Prendre en considération les circonstances atténuantes et aggravantes	technique. MI = Lettre de préoccupation demandant une rectification SI = Identification VS = Identification et examen des limitations ou de la perte du droit de mettre en œuvre certaines recommandations de l'ICCAT relatives aux mesures MSC. VS = examiner s'il convient de recommander des actions réactives de l'ICCAT conformément au paragraphe 6 de la Recommandation de l'ICCAT concernant des	La mesure relative au MCS nécessite un investissement majeur en termes de ressources ou de technologie qui ne sont pas disponibles pour la CPC. Transparence concernant les difficultés de mise en œuvre. Une demande d'assistance technique a été soumise mais n'a pas pu être satisfaite. Processus de mise en œuvre dans la législation nationale engagé mais toujours en attente	Récurrente ou fréquente, aucune réponse aux demandes de données ou aux lettres du Président du COC. Manque de transparence concernant les difficultés de mise en œuvre.

Type de PNC	Gravité	Action justifiée de la part du COC	Circonstances atténuantes	Circonstances aggravantes
Non-réalisation de contrôles par la CPC du		commerciales (Rec. 06-13). Tous les niveaux de gravité: étudier des options de renforcement des capacités et d'assistance technique. MI = Lettre de préoccupation	des capacités La mesure relative au	Récurrent ou fréque <u>nt:</u>
port PC du	1ère année = MI 2e année = SI 3e année = SS 4e année = VS Prendre en considération les circonstances atténuantes et aggravantes	preoccupation demandant une rectification SI = Identification. SS = Identification et demander la soumission d'un plan d'action visant à mettre en œuvre les dispositions de la/des Recommandati on(s) applicable(s). VS = examiner s'il convient de recommander des actions réactives de l'ICCAT conformément au paragraphe 6 de la Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures commerciales (Rec. 06-13). Tous les niveaux de gravité: étudier des options de renforcement des capacités et d'assistance	MCS nécessite un investissement majeur en termes de ressources ou de technologie qui ne sont pas disponibles pour la CPC. Transparence concernant les difficultés de mise en œuvre. Renforcement des capacités	rrequent: aucune réponse aux demandes de données ou aux lettres du Président du COC. Manque de transparence concernant les difficultés de mise en œuvre.

Type de PNC	Gravité	Action justifiée de la part du COC	Circonstances atténuantes	Circonstances aggravantes
Non-réalisation de contrôles par la CPC du pavillon	1ère année = MI 2e année = SI 3e année = SS 4e année = VS Prendre en considération les circonstances atténuantes et aggravantes	MI = Lettre de préoccupation demandant une rectification SI = Identification SS = Identification et demander la soumission d'un plan d'action visant à mettre en œuvre les dispositions de la/des applicable(s) en vue de rectifier l'insuffisance. VS = examiner s'il convient de recommander des actions réactives de l'ICCAT conformément au paragraphe 6 de la Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures commerciales (Rec. 06-13). Tous les niveaux de gravité: étudier des options de renforcement des capacités et d'assistance technique.	Renforcement des capacités	Absence récurrente ou fréquente, et systématique du contrôle de la flottille, absence de réponse aux demandes de données ou aux lettres du Président du COC.